

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : _____
 Date de saisie : _____ Agent : _____

Le Conseil régional Centre-Val de Loire prend en charge :

Le prix total de l'abonnement **Abonnements Internes Billets**
 Aucun billet **36 voyages aller / retour**

Validité de l'abonnement : _____ **Cachet de l'autorité compétente :** _____
ASR :mois
AIS : 1 an 6 mois
 à compter du

DEMANDE DE CARTE D'ABONNÉ SCOLAIRE SNCF

> RÉMI 37 - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

1 PHOTO D'IDENTITE

Àagrafer
2,5cm x 3,5cm

avec nom et prénom au verso

- Élève interne
- Élève demi-pensionnaire
- Renouvellement
- 1^{ère} demande
- Changement de situation
- Duplicata
- Correspondance sur un réseau urbain
- Correspondance sur ligne spéciale scolaire
- Correspondance sur ligne régulière du réseau Rémi 37

> **ÉLÈVE** Féminin Masculin Né(e) le : []/[]/[]

Nom : Prénom :

> REPRÉSENTANT LÉGAL

Madame Monsieur Né(e) le : []/[]/[]

Nom : Prénom :

Adresse : Commune :

Mobile : Tél. fixe :

E-mail :

J'accepte de recevoir des SMS et mails en cas de situation perturbée. Pour ce faire, j'autorise la communication de mes coordonnées (nom, prénom, téléphone, mail) aux transporteurs mandatés par la Région.^{1,2}

> ABONNEMENT

Possédez-vous une carte jymalin/multipass :

Oui, indiquer votre numéro de carte (**n° à 10 chiffres au dos de la carte**) :

Non (joindre une photo d'identité)

Trajet SNCF souhaité : Gare de départ Gare de destination :

Gare de retrait (si non renseigné, la carte sera mise à disposition dans la gare la plus proche du domicile) :

> SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Classe :

Commune :

Option : Spécialité :

> Apprentissage avant le Baccalauréat : joindre la copie du contrat d'apprentissage.
 Adresse de l'employeur (lieu d'apprentissage) :
 Point de montée (commune et arrêt) :

- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à signaler dans les plus brefs délais toutes modifications de situation.^{1,2}
- J'ai pris connaissance des conditions d'attribution de la carte d'abonné scolaire SNCF figurant au verso et du Règlement de Transport Scolaire Régional applicable au département de l'Indre-et-Loire.
- J'autorise la SNCF à faire voyager mon enfant mineur par tous les moyens de substitution (Autocars, Taxis...) en cas de retard important ou d'incident de circulation.

¹ Vous êtes informé qu'à tout moment vous avez la possibilité de retirer votre consentement.

² Les informations recueillies par le Conseil Régional Centre-Val de Loire feront l'objet de traitements informatiques destinés d'une part à l'inscription et au suivi des services en matière de transport scolaire et d'autre part à la gestion billettique dans le cadre de l'accès au transport scolaire. Les traitements de données personnelles envisagés ont pour base juridique l'article L3111-7 du Code des transports modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015. Les destinataires des données sont la Direction des Transports et Mobilités Durables, la Direction Education-Jeunesse de la Région Centre-Val de Loire ainsi que les gestionnaires en délégation de compétence, le prestataire billettique UBI, les transporteurs mandatés par la Région. Les informations recueillies seront conservées pendant deux ans et feront ensuite l'objet d'un archivage. En cas de refus de communication des données obligatoires, le service public de transport scolaire ne pourra être mis à votre disposition. Veuillez noter que vous avez la possibilité de vous opposer à la conservation de votre photo au format numérique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements et de portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire 9 rue Saint-Pierre Lentin CS94117, 45041 ORLEANS Cedex 1 en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

FAIT À _____ **LE** _____ **SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :**
 précédée de la mention « lu et approuvé »

NOTICE EXPLICATIVE

RETOURNER LE FORMULAIRE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Espace Région Centre-Val de Loire
3 Place du Général Leclerc - 37000 TOURS

> **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE D'ABONNÉ SCOLAIRE**

Tout élève domicilié en Région Centre-Val de Loire, en qualité de demi-pensionnaire ou d'interne dans un établissement public ou privé du premier ou seconde degré (jusqu'à la terminale) peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une carte d'abonné scolaire subventionnée par le Conseil régional Centre-Val de Loire.

Les étudiants (classes post-bac, classes préparatoires, BTS, IUT, Université...) et les apprentis ne peuvent pas bénéficier de cette carte.

Les frais de la carte transfert (transport entre les gares de Chartres ou Nogent le Rotrou et certains établissements scolaires) sont pris en charge par le Conseil régional.

Attention : La confection des cartes Jvmalin nécessite un délai minimum de 15 jours.

Les dossiers qui seront transmis au cours du mois de septembre ne pourront être pris en compte qu'à partir du 1^{er} octobre.

Les dossiers qui arriveront ultérieurement seront pris en compte le mois suivant celui de la date de réception.

En attendant d'obtenir la carte d'abonné scolaire, un autre titre de transport devra être acheté auprès du transporteur.

La participation annuelle aux frais de gestion s'élève à 25 € par enfant dans la limite maximum de 50 € par représentant légal. En cas de paiement de frais de gestion supérieur à 50 € par représentant légal lié à des modalités d'inscription multiples, et dans le cas où la régularisation n'aurait pas été effectuée par la Région par rapprochement des bases avant le 30 octobre, un remboursement du trop versé sera possible sur demande auprès de la Région.

> **INFORMATIONS SUR LA CARTE JVMALIN**

Jvmalin est la carte à puce des transports publics en région Centre-Val de Loire. **Jvmalin** contient dans son format carte de crédit toutes les informations dont vous avez besoin pour voyager en TER : l'abonnement et les justificatifs associés. C'est simple et rassurant.

Si votre enfant est amené à voyager sur un **parcours compatible avec la billettique Jvmalin**, le statut de client scolaire ainsi que l'abonnement seront chargés sur une carte **Jvmalin** personnalisée nouvelle ou sur celle qu'il possède déjà. Pour les porteurs actuels, il ne faudra pas oublier de vous munir de votre carte **Jvmalin** lorsque vous vous présenterez en gare.

La carte est valable 8 ans. Elle vous sera remise gratuitement : elle est offerte par la Région Centre-Val de Loire. Conservez votre carte précieusement à la fin de l'année scolaire, elle sera rechargeable pour l'année suivante. Veuillez noter qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration, le coût actuel d'un duplicata de carte Jvmalin du TER Centre-Val de Loire est de **10 €**. Pendant la durée de confection du duplicata, vous devez acheter des titres de transport.

Enfin, sachez que sur la carte Jvmalin, en plus de l'abonnement scolaire SNCF, vous pourrez charger des titres de transports des réseaux urbains de Tours, Blois, Orléans et Chartres.

Pour toute démarche d'après-vente (résiliation, changement d'établissement scolaire etc.) qui n'est pas liée au support, il convient de s'adresser au Conseil régional.

Pour les trajets non compatibles avec la billettique **Jvmalin**, l'abonnement scolaire sera délivré sur support papier.

> **ABONNEMENT INTERNE SCOLAIRE**

Pour chacun de ces voyages, il vous appartient de vous munir d'un billet interne scolaire à ½ tarif qui vous est délivré :

- ♦ Gratuitement dans un guichet de gare s'il est pris en charge par le Conseil régional Centre-Val de Loire
- ♦ À vos frais, par tous les réseaux de distribution de la SNCF, s'il n'y a pas de prise en charge

« Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

Pour toute question, merci de contacter le service d'information des transports scolaires Rémi au 0 809 100 075

Service gratuit
+ prix appel